

Note de département

CML | N° 2019-24

Décision du 11 octobre 2019

**Décision n° CML 2019-24 du 11 octobre 2019
portant délégation de signature de la Directrice du département Commercial (CML)
au Responsable Ressources Humaines du département CML**

La Directrice du département CML

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2019-62 consentie le 4 octobre 2019 à la directrice du département commercial par la Présidente-Directrice générale de la RATP.

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Monsieur Lionel CHATY, Responsable des Ressources Humaines du département CML, pour pouvoir signer en son nom :

Les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n°2 (Application du droit du travail et gestion des ressources humaines), de la disposition n°3 (Sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de celle n° 4 (autres dispositions) de sa délégation de pouvoirs du 10 décembre 2018 (Note général n° 2018-78) susvisée.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel CHATY, Responsable des Ressources Humaines du département CML, de donner délégation à :

- Madame Emmanuelle HOCDE « Assistante Ressources Humaines »
- Madame Louisia GOMMARD « Assistante Ressources Humaines »

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation «CML 2019-37 » du 9 mars 2019.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP mis en ligne en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 11 octobre 2019

Patricia Delon

Directrice du département CML